

**COMMUNE DE BOURLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 18 AVRIL 2014**

**PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE – MASSON – LAUDE – COQUART – BRUEZ – CARPENTIER -  
LECHAPTOIS**  
**Mmes CATTIAUX – CACHEUX- LAGEAT – BRUNELLE – DIETRE – MERESSE - MANGO**

**1\*) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, DECISIONS DU MAIRE :**

Le Maire indique à l'assemblée que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions. Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par cet article du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- de déléguer à Mr le Maire et ce pour la durée de son mandat, la totalité des domaines prévus à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales sauf les alinéas 2, 3, 4, 13, 15, 16, 18 et 21 ou les limites et les cas devront être impérativement déterminés par le Conseil Municipal (voir annexe jointe)

- d'autoriser le Maire à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

**2\*) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et l'invite à délibérer.

La décision de limiter les indemnités de l'ensemble des bénéficiaires (Maire et 4 adjoints) à l'enveloppe représentée par celle correspondant au Maire et à 3 adjoints est reconduite, elle correspond à une minoration de 15% des indemnités.

En conséquence les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer le calcul des indemnités de la manière suivante :

- Indemnité de fonctions du Maire : à compter du 28 mars 2014, le montant de l'indemnité est fixé à 40,10 % de l'indice brut 1015

- Indemnités de fonctions des Adjointes : à compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités de est fixé comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 16,50 % de l'indice brut 1015
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 11,96 % de l'indice brut 1015
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 11,96 % de l'indice brut 1015
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 11,96 % de l'indice brut 1015

### **3°) CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Les commissions municipales suivantes sont créées et leurs membres élus.

- **Commission des Travaux, voiries et bâtiments :**

- \* Mr Jean-Marc LEROUGE (Président)
- \* Mme Francine MANGO
- \* Mr Vincent COQUART
- \* Mr Xaviez BRUEZ
- \* Mr Vincent MASSON
- \* Mr Francis LAUDE

- **Commission des finances :**

- \* Mr Jean-Luc BOYER (Président)
- \* Mr Jean-Marc LEROUGE
- \* Mr Vincent COQUART
- \* Mme Agnés LAGEAT
- \* Mr Régis CARPENTIER
- \* Mme Florence MERESSE

- **Commission de la vie associative et des sports :**

- \* Mr Régis CARPENTIER (Président)
- \* Mr Franck LECHAPTOIS
- \* Mr Francis LAUDE
- \* Mme Laurence CATTIAUX
- \* Mr Vincent MASSON
- \* Mme Karine BRUNELLE

- **Commission de la vie scolaire et des affaires sociales :**

- \* Mme Laurence CATTIAUX (Présidente)
- \* Mme Francine MANGO
- \* Mme Karine BRUNELLE
- \* Mme Jeanne Marie CACHEUX
- \* Mr Xavier BRUEZ
- \* Mme Agnés LAGEAT

- **Commission de l'information :**

- \* Mr Jean-Luc BOYER (Président)
- \* Mme Agnés LAGEAT
- \* Mme Francine MANGO
- \* Mr Franck LECHAPTOIS
- \* Mme Véronique DIETRE
- \* Mr Régis CARPENTIER

- **Commission du patrimoine, de l'environnement, du cadre de vie et des cérémonies :**

- \* Mme Agnés LAGEAT (Présidente)
- \* Mr Jean-Marc LEROUGE
- \* Mme Véronique DIETRE
- \* Mme Florence MERESSE
- \* Mme Jeanne-Marie CACHEUX
- \* Mr Xavier BRUEZ

**- Commission d'appel d'offres :**

- \* Président : Mr Jean-Marc LEROUGE
- \* Membres titulaires : Mr Jean-Luc BOYER  
Mme Laurence CATTIAUX  
Mme Francine MANGO
- \* Membres suppléants : Mr Xavier BRUEZ  
Mr Franck LECHAPTOIS  
Mme Florence MERESSE

**- Commission municipale de l'Urbanisme :**

- \* Mr Jean-Luc BOYER
- \* Mr Jean-Marc LEROUGE
- \* Mr Francis LAUDE
- \* Mr Xavier BRUEZ
- \* Mr Vincent COQUART
- \* Mr Régis CARPENTIER

**4°) DESIGNATIONS DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES OU LA COMMUNE EST REPRESENTEE :**

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de délégués chargés de représenter la commune.

Sont donc élus :

**- S.I.V.O.M de Marquion :**

- \* délégués titulaires : Mme Laurence CATTIAUX  
Mme Jeanne-Marie CACHEUX
- \* délégué suppléant : Mr Jean-Marc LEROUGE

**- Correspondant Défense :** Mr Franck LECHAPTOIS

**- Révision des différentes listes électorales :**

- \* Chambre des Métiers
  - ° chef d'entreprise : Mr Francis LAUDE
  - ° compagnon : Mr Xavier BRUEZ
- \* Tribunal Paritaire des Baux Ruraux : Mr Vincent MASSON
- \* Chambre d'Agriculture : Mr Vincent COQUART
- \* Propriétaires forestiers : Mr Jean-Marc LEROUGE

**- Comité National d'Action Sociale (CNAS) :** Mme Francine MANGO  
(pour le personnel des collectivités territoriales)

**- Fédération Départementale de l'Energie :** Mr Jean-Luc BOYER

**- SIDEN SIAN :**

\* Compétence « Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine » :

Mr Jean-Luc BOYER

\* compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine » (pour les communes de moins de 5000 habitants au 1er janvier 2014) :

Mr Jean-Luc BOYER

#### **5°) CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Le Maire donne lecture de la lettre en date du 7 avril 2014 de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques qui sollicite une liste de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants afin qu'il choisisse et nomme les 6 Membres titulaires et les 6 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

Sont désignés :

##### < Membres titulaires :

- Mr Jean-Luc PRIN, militaire de carrière
- Mr Michel BROUDOUX
- Mr Alain COUVREUR
- Mr Bernard MASCLEF, retraité
- Mme Marie Claire DELEAU, consultante
- Mr Daniel MARQUET, retraité
- Mr René CUVILLIER, retraité
- Mr Philippe DEFONTAINE, ouvrier retraité
- Mr Laurent POTARD, menuisier
- Mr Philippe LAMAND, exploitant agricole
- Mr Daniel CATTIAUX, exploitant de débit de boissons
- Mr Emmanuel de FRANCQUEVILLE, propriétaire de bois, domicilié à ARRAS (62)

##### < Membres suppléants :

- Mr Serge LEPAN, militaire de carrière retraité
- Mr Hervé JESSU, maçon
- Mr Jean-Luc DECAUDAIN, ouvrier spécialisé
- Mr Guilhem GAUTIEZ, retraité de l'éducation nationale
- Mr Bruno POTIER, militaire à la retraite
- Mr Philippe RUCART
- Mme Véronique GAILLARD, employée
- Mme Béatrice DELOBELLE
- Mr Edmond LACROIX retraité
- Mme Brigitte DECAUDAIN
- Mme Yvette COURBET, retraitée
- Mme Séverine TOUTOUCH, infirmière

**6°) C.C.A.S : fixation du nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration et élection des membres du Conseil Municipal**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend le maire qui en est le président et en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal

Il précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus, ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 14 le nombre des membres du Conseil d'Administration et procède à l'élection de ses membres.

Sont ainsi élus :

\* Mme Laurence CATTIAUX  
\* Mme Jeanne-Marie CACHEUX  
\* Mme Francine MANGO  
\* Mme Karine BRUNELLE

\* Mme Agnès LAGEAT  
\* Mme Véronique DIETRE  
\* Mr Franck LECHAPTOIS

**7°) SIGNATURE DU BAIL D'HABITATION RELATIF AU 11 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS :**

Le Maire indique à l'Assemblée que dans le cadre de la création du commerce de proximité 11 place des Anciens Combattants, l'étage de l'immeuble a été aménagé en logement pour les exploitants du commerce.

Ce logement est donc loué à M et Mme MENUGE avec lesquels il convient de signer le bail

Il rappelle que le Conseil a décidé donner en location à titre gratuit ce logement durant les 3 premières années de location, période à l'issue de laquelle un loyer sera fixé.

L'assemblée autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

**8°) AUTORISATION D'ENCAISSER LES SOMMES RELATIVES AU PREJUDICE « RADARS PEDAGOGIQUES » :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la tempête du 24 décembre dernier a endommagé les radars pédagogiques et qu'une déclaration de sinistre a été faite.

La facture relative aux réparations s'est élevée à 498 euros.

La compagnie d'assurance a indemnisé la commune à hauteur de 345,17 euros.

Le conseil autorise le Maire a encaissé le chèque d'indemnisation.

**9°) DEPENSES D'INVESTISSEMENT : POSE DE RAMPES D'ACCES :**

A la demande d'un riverain, le Conseil donne son accord à la pose d'une rampe d'accès rue Bernard de FRANCQUEVILLE à l'endroit où le trottoir présente une forte déclivité ; des demandes identiques ayant été faites concernant l'accès à la porte centrale de l'église le conseil demande de faire établir les devis correspondants